



# Municipalité de Verchères

581, route Marie-Victorin, Verchères (Québec) J0L 2R0  
450 583-3307 | télécopieur 450 583-3637  
ville.vercheres.qc.ca | mairie@ville.vercheres.qc.ca

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

En vertu du règlement No. 584-2023 de la Municipalité de Verchères portant sur les dérogations mineures, adopté en conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, avis est donné de la présente demande de dérogation.

### DM 09-2024

À l'immeuble sis au 60 rue Fontaine formé du lot 5 217 540, une demande de dérogation mineure est déposée à l'effet d'autoriser :

- l'implantation d'un pavillon permanent à une distance de 0 m de la galerie au lieu du 1 m ;
- l'implantation de la galerie à une distance de 0,75 m de la ligne latérale au lieu du 2 m ;
- une clôture à l'arrière d'une hauteur de 2 m au lieu du 1,8 m réglementaire.

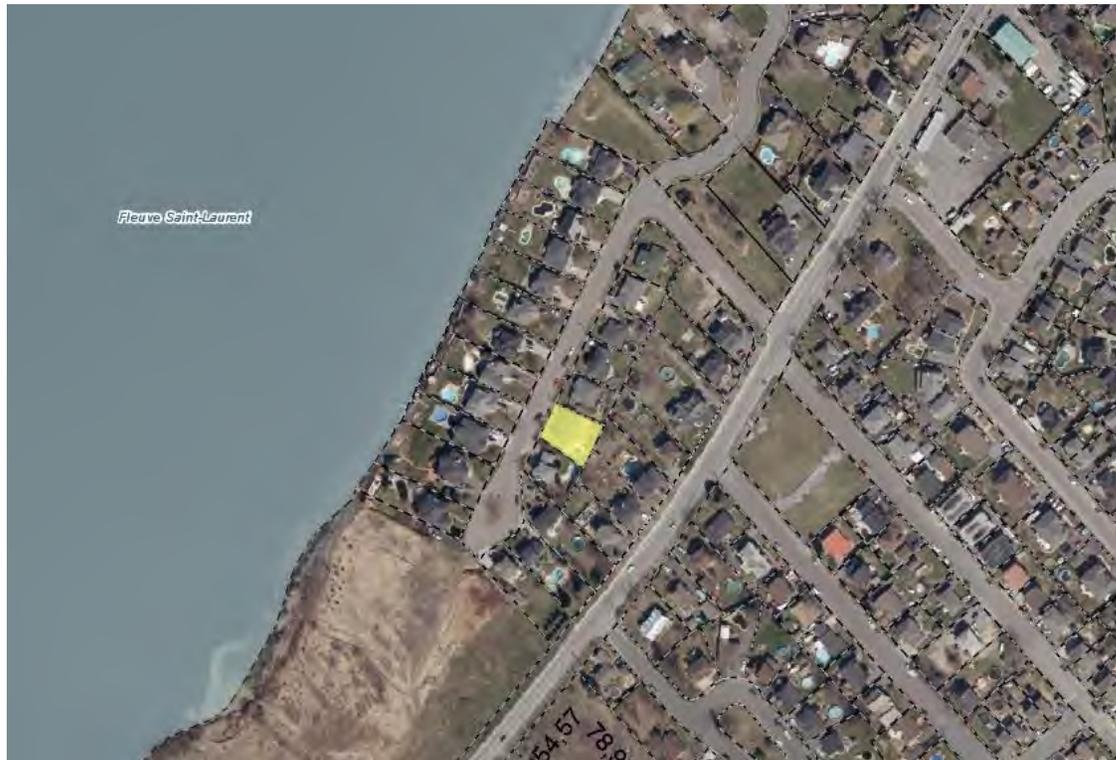
Le Conseil municipal écoutera et entendra tout intéressé relativement à la demande ou transmettre par écrit ses commentaires au greffier au 581 route Marie-Victorin, Verchères d'ici le 7 octobre 2024.

Donné à Verchères, ce 18 septembre 2024

*Municipalité de Verchères*

Me Jean-Marc Simard  
Directeur des affaires juridiques  
et greffier-trésorier

## LOCALISATION



## VUE AÉRIENNE

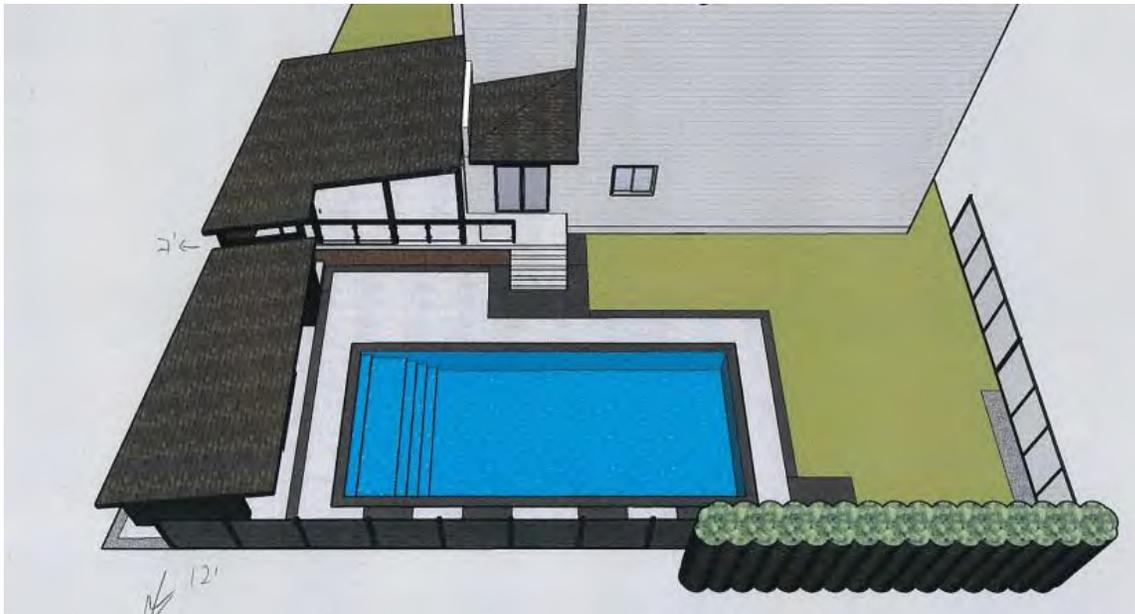


## ARGUMENTAIRES DU REQUÉRANT

RAISONS POUR LESQUELLES VOUS NE POUVEZ PAS VOUS CONFORMER À LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE :

- 1- Pour que le pavillon et la galerie soient sur la même ligne;
- 2- Raisons d'esthétique + logistique (utiliser le pavillon en cas de pluie);
- 3- Partie arrière du terrain en pente + intimité.

## VUES 3D





# IMPLANTATION

